

# Règlement Cross Duathlon de Millau

## Article 1 - Général

- Le Cross DUATHLON 2017 de MILLAU est organisé le samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 avril 2017 par le Club Millau Triathlon agréé par la Fédération Française de Triathlon avec le soutien de la Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon avec :

Samedi, un Bike and Run de 12 kms.

Dimanche, 3 épreuves de Cross Duathlon:

**12-19ans** : Epreuve ouverte à partir de la catégorie Benjamin (2004/2005) en individuel,

**S** : Epreuve ouverte à partir de la catégorie cadet (2000/2001) en individuel et relais,

**M** : Epreuve ouverte à partir de la catégorie Junior (1998/1999) en individuel et relais.

- Le règlement s'appuie sur la Réglementation Sportive 2017 de la FFTRI. Chaque concurrent se doit de le connaître et de l'appliquer.

## Article 2 - Inscriptions

- Pour les non licenciés FFTRI et les licences loisirs, possibilité de s'inscrire via un Pass Compétition (fiche à remplir sur place), conformément à la réglementation de la FFTRI et de la Ligue Midi-Pyrénées, ainsi que sur présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » de moins d'1 an.

- Les inscriptions se feront **UNIQUEMENT** par internet via le site internet [MillauTriathlon.fr](http://MillauTriathlon.fr) jusqu'au **29 Mars 2017 inclus**.

- Les **inscriptions sur place** seront possibles en fonction des places disponibles. Une communication sur notre site et facebook vous sera faite après le 26 mars. Clôture des inscriptions sur place 60 minutes avant le départ de chaque épreuve.

- Pour les non licenciés FFTRI compétition un pass compétition (2€) devra impérativement être pris afin de bénéficier de l'assurance de la Fédération Française de Triathlon.

- Toute inscription INCOMPLETE ne sera pas prise en compte et ne sera pas enregistrée. Le jour de l'épreuve votre inscription pourra être prise en compte sur présentation des éléments manquants et dans les délais (dans la limite des places disponibles).

- Pas d'inscription par téléphone, fax ou par mail.

- Pour vous inscrire le site [millautriathlon.fr](http://millautriathlon.fr). Le tarif augmente à partir du 1er Mars 2017 : +2€. Les inscriptions sur place seront possibles suivant les places disponibles et majorées de 4€ sur l'ensemble des courses et 6€ sur la distance M par personnes.

## Article 3 - Relais

- Un relais est composé de 2 personnes, il peut être féminin, masculin ou mixte et être composé de concurrents de catégories d'âges différentes. Chaque concurrent réalise l'une des disciplines (course à pied ou Vtt) sur les épreuves S et M.

- La zone de passage de relais est matérialisée dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe et se fera par la transmission de la puce. Seule l'aide entre les relayeurs d'une même équipe à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition est autorisée.

- Pour les coureurs la licence FFA tout comme la licence FFC pour les VTTistes est recevable pour cette discipline mais le pass compétition reste obligatoire.

#### **Article 4 – Retrait des dossards**

- Le jour de l'épreuve, chaque concurrent devra se présenter muni d'une pièce d'identité, d'un exemplaire papier ou numérique de sa licence FFTRI 2016 (pour les licenciés), et/ou d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Duathlon/Triathlon en compétition » de moins d'1 an pour les non licenciés et les licences loisirs, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (à remplir au retrait des dossards).

- En cas de non présentation de licence (licenciés FFTRI), l'athlète devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » de moins d'1 an.

- Tout manquement à l'article 3 du règlement, obligera l'organisateur à refuser le départ, ceci pour des raisons d'assurance.

- Le port des dossards est obligatoire, Ils seront portés de façon parfaitement visible sur la partie basse du dos en VTT et sur le devant en course à pied. Il y a la possibilité de positionner 1 dossard sur un porte dossard tenu en 3 points minimum. Le dossard devra être porté devant pour la course à pied et dans le dos pour le VTT avant la sortie de l'aire de transition. Ils ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

- Les concurrents doivent porter les dossards fournis par l'organisateur. Dans le cas où 1 concurrent franchit la ligne d'arrivée sans dossard, il ne pourra être classé.

#### **Article 5 – Sécurité**

- Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs).

- Sur la partie vélo le concurrent s'engage à respecter le code de la route et le port du casque à coque rigide jugulaire attachée.

- L'athlète est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Il doit connaître les parcours balisés par l'organisateur qui s'engage à le réaliser dans les meilleures conditions de sécurité (rubalise, affichage des portions techniques, à risque, changements de direction...). De ce fait, si le concurrent quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

- L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation (vols, casses...), ainsi qu'aux accidents dus au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou services de police. En cas de manquement à ces règles, en aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques, vis-à-vis de l'organisateur.

- Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure à l'organisation, sous peine de disqualification par les arbitres.

- Les concurrents sont informés que les passages techniques doivent être franchis en toute sécurité. Le parcours VTT se déroule en terrain varié.

- Le concurrent s'engage à faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Tout comportement contraire à l'éthique sportive sera sanctionné et passible d'une disqualification.

## **Article 6 – L'aire de Transition**

- L'aire de transition est clairement balisée et fermée.
- La zone de relais des équipes est clairement identifiée.
- Les emplacements des concurrents sont clairement identifiés. Ils devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course. Un espace consigne est mis en place à cet effet qui sera identifié.
- Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire de transition.
- L'aire de transition est ouverte et surveillée 45 minutes avant le début de la 1ère course, et jusque 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent sur la dernière course.
- L'accès à l'aire de transition est interdit au public ou accompagnateurs. Seuls les concurrents munis de leur dossard y auront accès.
- L'accès à l'aire de transition pour la récupération du matériel est soumis à la restitution de la puce de chronométrage ou du dossard contrôlé par le marquage corporel. En cas de perte ou non restitution de la puce, le concurrent devra s'acquitter du montant de celle-ci pour rembourser le prestataire de chronométrage. (Tarif donné par le prestataire le jour de la course).
- Les vélos sont contrôlés à l'entrée de l'aire de transition et ne peuvent plus en ressortir avant le départ de l'épreuve.
- Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.
- La nudité est interdite.
- Tous les déplacements se font dans les allées prévues à cet effet.
- Les déplacements avec le vélo s'effectuent dans l'aire de transition obligatoirement à pied, vélo à la main. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle. Le concurrent met le casque sur sa tête et attache sa jugulaire **avant** de prendre son vélo. Il ne peut détacher celle-ci qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement lors du changement de discipline.
- Les concurrents ou leur matériel ne doivent pas gêner les autres. Ils ne doivent pas déplacer, déranger l'équipement d'autres athlètes.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des effets personnels entre concurrents qui pourraient se produire dans l'aire de transition.

## **Article 7 – Environnement**

- Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques). Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification. Des zones de propreté délimitées, identifiées seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).
- En aucun cas le concurrent ne devra sortir des traces balisées du parcours afin de préserver l'intégrité de l'environnement dans lequel il évolue.

## **Article 8 – Arbitrage**

- Un arbitre principal a été nommé. Il est responsable de l'organisation de l'arbitrage du Cross Duathlon.
- Les arbitres font partie intégrante de la manifestation. Ils ont pour mission de faire respecter la réglementation de course de la FFTRI. L'arbitrage se veut dans un premier temps éducatif afin d'accompagner pédagogiquement le participant, avant d'être répressif.

- L'arbitre privilégiera la remise en conformité des concurrents. Il tiendra également compte de l'intention du concurrent et agira en conséquence.

#### **Article 9 – Annulation**

- En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation.
- Tout désistement d'un concurrent doit être notifié par le biais d'un justificatif valable (certificat médical) pour donner lieu au remboursement de l'inscription. Toutefois, les concurrents qui se désisteront au cours des huit derniers jours précédant la course ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

#### **Article 10 – Récompenses**

- Seuls les athlètes présents pourront venir retirer leurs lots :
    - Duatlons 12-19ans : 1<sup>er</sup> de chaque catégories, homme et femme
    - Duathlon S : Femme – Homme : 1<sup>er</sup> – 2<sup>ième</sup> – 3<sup>ième</sup> au scratch
- 1<sup>er</sup> Cadet  
1<sup>er</sup> Junior  
1<sup>er</sup> Senior  
1<sup>er</sup> Vétéran

- Duatlons M : Femme – Homme : 1<sup>er</sup> – 2<sup>ième</sup> – 3<sup>ième</sup> au scratch

1<sup>er</sup> Junior

1<sup>er</sup> Senior

1<sup>er</sup> Vétéran

- Il n'y aura pas de cumul de lots, l'athlète sera en priorité récompensé sur le podium au scratch, c'est le suivant qui aura le lot du 1<sup>er</sup> de la catégorie.

### **Article 9 - Droit à l'image**

- Chaque concurrent, de par son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

### **Article 10 – Conclusion**

- Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement ainsi que celui de la FFTRI 2016.

# Règlement Bike & Run de Millau

### **Article 1 – Organisation**

- Le Bike & Run 2017 de MILLAU est organisé le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 par le Club Millau Triathlon agréé par la Fédération Française de Triathlon avec le soutien de la Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon.

- Le règlement s'appuie sur la Réglementation Sportive 2017 de la FFTRI. Chaque concurrent se doit de le connaître et de l'appliquer.

### **Article 2 – Inscriptions**

- Les inscriptions seront limitées à 150 équipes.
- L'épreuve est ouverte aux concurrent(e)s adultes, âgés de plus de 16 ans. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.
- Certificat médical OBLIGATOIRE pour les non licenciés FFTRI compétition.
- Pour les non licenciés FFTRI et les licences loisirs, possibilité de s'inscrire via un Pass Compétition (fiche à remplir sur place), conformément à la réglementation de la FFTRI et de la Ligue Midi-Pyrénées, ainsi que sur présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » de moins d'1 an.
- Les **inscriptions** seront acceptées :
  - par internet **jusqu'au 29 Mars 2017** via le site [millautriathlon.fr](http://millautriathlon.fr)Aucun remboursement ne sera effectué aux équipes absentes.

- sur place : le samedi 1 Avril de 12h à 14h sur le lieu de l'événement à la Ferme des Cades, dans la limite des places disponible ; ainsi il est très fortement recommander de s'inscrire en avance.
- Pour les non licenciés FFTRI compétition un pass compétition (2€) devra impérativement être pris afin de bénéficier de l'assurance de la Fédération Française de Triathlon.
- Les **inscriptions sur place** sont possibles en fonction des places disponibles.
- Toute inscription INCOMPLETE n'est pas prise en compte et ne sera pas enregistrée. Le jour de l'épreuve votre inscription pourra être prise en compte sur présentation des éléments manquants et dans les délais (dans la limite des places disponibles)
- Clôture des inscriptions sur place 60 minutes avant le départ de l'épreuve.
- Pas d'inscription par téléphone, fax ou par mail.
- Une augmentation des tarifs sur le bike & run aura lieu le 1<sup>er</sup> Mars 2017 : +2€ par personnes. Pour les inscriptions le jour même, une majoration de +4€ par personnes s'appliquera.

### **Article 3 – Déroulement de l'épreuve**

#### Principe de base

- Le Bike & Run est une pratique qui consiste à enchaîner la Course à Pied et le VTT par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers.

#### Comment fait-on ?

- Permutation libre des équipiers, chacun peut choisir de la durée de son relais.

#### Que vous donne-t-on ?

- L'organisateur remettra à chaque équipe une bande autocollante numéroté à positionner sur le tube de selle du vtt, un dossard par concurrent à placer devant. Le chronométrage se fera par puce électronique, elle sera à porter par la personne qui effectuera la boucle de départ, à la cheville.

#### Le départ

- Le départ sera donné sur le site de la Ferme des Cades. Afin de fluidifier au maximum l'écoulement des participants, une première boucle pédestre fera environ 1500 m. Sur celle-ci, seul un des deux équipiers prendra le départ, le second l'attendra avec le vélo à l'aire de transition.

#### L'aire de transition

- Tous les équipiers n'ayant pas pris le départ à pied attendent leurs binômes dans la zone de transition. Les équipiers sont alignés dans un ordre défini, suivant leur numéro de dossard. Ils attendent que leur équipier en termine de la boucle de départ. Dès son arrivée, ils partent ensemble et débutent le passage des relais.

#### La course

- Les participants seront alors sur le parcours, et s'échangeront le vélo comme bon leur semble.

Le point de contrôle

- A la fin du premier et deuxième tour, une zone de contrôle signalé à l'avance obligera les participants à être groupé dans cet endroit précis. Dans le cas contraire, le premier devra attendre son équipier avant de sortir de la fin de zone.



#### **Article 4 – Retrait des dossards**

- Le jour de l'épreuve, chaque concurrent devra se présenter muni d'une pièce d'identité, d'un exemplaire papier ou numérique de sa licence FFTRI 2016 (pour les licenciés), et/ou d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Duathlon/Triathlon en compétition » de moins d'1 an pour les non licenciés et les licences loisirs, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (à remplir au retrait des dossards).

- En cas de non présentation de licence (licenciés FFTRI), l'athlète devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » de moins d'1 an.

- Tout manquement à l'article 3 du règlement, obligera l'organisateur à refuser le départ, ceci pour des raisons d'assurance.

- Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs).

- Sur l'épreuve les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et le port du casque à coque rigide jugulaire attachée.

- L'athlète est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Il doit connaître les parcours balisés par l'organisateur qui s'engage à le réaliser dans les meilleures conditions de sécurité (rubalise, affichage des portions techniques, à risque, changements de direction...). De ce fait, si le concurrent quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

- L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation (vols, casses...), ainsi qu'aux accidents dus au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou services de police. En cas de manquement à ces règles, en aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques, vis-à-vis de l'organisateur.

- Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure à l'organisation, sous peine de disqualification par les arbitres.

- Les concurrents sont informés que les passages techniques doivent être franchis en toute sécurité. Le parcours se déroule en terrain varié.

- Le concurrent s'engage à faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Tout comportement contraire à l'éthique sportive sera sanctionné et passible d'une disqualification.

#### **Article 5 – Environnement**

- Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques). Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification. Des zones de propreté délimitées, identifiées seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

- En aucun cas le concurrent ne devra sortir des traces balisées du parcours afin de préserver l'intégrité de l'environnement dans lequel il évolue.

#### **Article 6 – Arbitrage**

- Un arbitre principal a été nommé. Il est responsable de l'organisation de l'arbitrage du Bike and Run.

- Les arbitres font partie intégrante de la manifestation. Ils ont pour mission de faire respecter la réglementation de course de la FFTRI. L'arbitrage se veut dans un premier temps éducatif afin d'accompagner pédagogiquement le participant, avant d'être répressif.

- L'arbitre privilégiera la remise en conformité des concurrents. Il tiendra également compte de l'intention du concurrent et agira en conséquence.

#### **Article 7 – Annulation**

- En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation.

- Tout désistement d'un concurrent doit être notifié par le biais d'un justificatif valable (certificat médical) pour donner lieu au remboursement de l'inscription. Toutefois, les concurrents qui se désisteront au cours des huit derniers jours précédant la course ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

#### **Article 8 - Déroulement**

- Une course de 12 km, soit 2 boucles de 6km. Le départ est fixé à 15h.

- Les équipes sont composées de 2 concurrents : hommes, femmes, ou mixte. Les relais peuvent se faire au gré des coureurs, à n'importe quel lieu du parcours sans que cela ne gêne les autres concurrents, sauf lors du passage pour effectuer le 2<sup>ème</sup> tour, il sera balisé un espace où il sera formellement obligatoire de passer à 2. Zone d'attente de son coéquipier.

L'utilisation de vélo à assistance électrique est interdite.

#### **Article 9 - Classement et Sécurité**

- Pour être classés, il sera **impératif que les 2 coureurs soient ensemble et avec leur vélo** sur les 200 derniers mètres du parcours pour le franchissement de la ligne d'arrivée avec leur dossard clairement lisible et porté sur le devant.

- Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. **Le port du casque est obligatoire pour les 2 équipiers : cycliste ET coureur à tout moment de la course.**

#### **Article 10 - Droit à l'image**

- Chaque concurrent, de par son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

#### **Article 11 – Conclusion**

- Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement ainsi que celui de la FFTRI 2016.